

## SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

**Objectifs :** Intervenir immédiatement et efficacement en cas d'accident du travail, dans l'attente des secours  
Reconnaître les risques professionnels et d'articuler son action avec les autres acteurs de la prévention de l'entreprise.

**Public :** Tout public

**Durée :** 12 heures

### PROGRAMME

<p><b><u>1. LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession ;</li> <li>Le rôle de sauveteur secouriste du travail ;</li> <li>La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST ;</li> <li>Définir les actions de prévention et/ou de protection pour la suppression des risques ;</li> <li>Présentation du programme.</li> </ul> <p><b><u>2. RECHERCHE DES DANGERS EXISTANTS POUR POUVOIR S'EN PROTÉGER</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation générale à la prévention</li> <li>Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (<u>code du travail, articles L4121-1 et suivants</u>)</li> <li>Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :</li> <li>Reconnaître, sans s'y exposer, les éventuels dangers qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.</li> <li>Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'y exposer.</li> </ul>	<p><b><u>3. De « PROTÉGER » à « PRÉVENIR »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention de la part des sauveteurs secouristes du travail.</li> <li>Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être en mesure de</li> <li>Repérer les dangers dans une situation de travail.</li> <li>Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.</li> </ul> <p><b><u>4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE</u></b></p> <p><b><u>5. De « FAIRE ALERTE » à « INFORMER »</u></b></p> <p><b><u>6. SECOURIR</u></b></p> <p><b><u>7. SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES</u></b></p> <p><b><u>8. ÉVALUATION DES SST</u></b></p>
---	---

**COUT ET DUREE DE LA FORMATION :**

Frais d'inscription : 140€

Durée en heures de la formation : 12 heures

*Pour tout renseignement concernant les tarifs contactez notre centre de formation par téléphone au 01.74.73.31.55*